

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU

JEUDI 8 DECEMBRE A 18H30

La réunion du Conseil d'Administration du CCAS s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30.

Présidée par Mme Ouda Berradia, Vice-Présidente. Parmi les administrateurs, 10 étaient présents - 2 excusés - 4 représentés. Il a été soumis aux administrateurs, les dossiers suivants :

1	<p>Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022.</p>						
2	<p>Liste des décisions prises par le Président du 27 septembre au 7 décembre 2022 Sur cette période, les décisions suivantes ont été prises :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">2022-DP-09-18</td> <td style="width: 15%;">27/09/2022</td> <td>Aide urgence : financement serrurier 90.00€</td> </tr> <tr> <td>2022-DP-10-19</td> <td>25/10/2022</td> <td>Convention de formation professionnelle PCS avec UDSP 77 dans le cadre des ateliers pédagogiques</td> </tr> </table>	2022-DP-09-18	27/09/2022	Aide urgence : financement serrurier 90.00€	2022-DP-10-19	25/10/2022	Convention de formation professionnelle PCS avec UDSP 77 dans le cadre des ateliers pédagogiques
2022-DP-09-18	27/09/2022	Aide urgence : financement serrurier 90.00€					
2022-DP-10-19	25/10/2022	Convention de formation professionnelle PCS avec UDSP 77 dans le cadre des ateliers pédagogiques					
3	<p>Demande de subvention à la CAF pour l'Appartement Pédagogique 2023-2025 L'appartement pédagogique a été mis en place sur la commune pour répondre à des problématiques repérées sur le territoire. Depuis janvier 2013, le CCAS a repris ce projet en déléguant au Centre Social, la gestion des actions de sensibilisation autour du logement et des animations en pied immeuble. Les ateliers se déroulent désormais chaque mardi de 9h30 à 11h00 dans les locaux du Centre Social. Les thèmes des ateliers sont adaptés aux attentes des bailleurs et aux besoins des familles. Afin d'animer ces ateliers, des intervenants spécialisés dans différents secteurs sont présents. Les ateliers sont financés par l'Etat dans le cadre de l'Appel à projet du Contrat de Ville et par la CAF. Il est donc demandé aux administrateurs d'accepter la demande de subvention pour la CAF pour la période 2023-2025.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, le dossier de subvention de l'appartement pédagogique 2023-2025.</p>						
4	<p>Convention de partenariat avec EDF Depuis de nombreuses années, le CCAS travaille en partenariat avec les services d'EDF pour lutter contre la précarité énergétique. En effet, des courriers sont envoyés très régulièrement aux familles en situation d'impayés pour les prévenir d'une éventuelle coupure ou d'une réduction de leur consommation, et les orienter vers le service d'aide le plus adapté (CCAS, MDS ou PIMMS). En 2015, EDF nous a permis d'accéder à leur portail sécurisé et ainsi d'établir des relations privilégiées entre l'équipe du CCAS et les conseillers clientèle. Des démarches conjointes ont pu être entreprises pour accompagner les publics en difficultés : informations sur des demandes d'aides financières, FSL... Une convention a ensuite été établie entre le CCAS et EDF, en 2016 et 2019, sur une période de 3 ans. Il s'agit aujourd'hui de réaffirmer ce partenariat et de renouveler la convention existante. Outre l'accès au portail et à un interlocuteur référent identifié, elle permettra de sécuriser la transmission des données et ainsi d'être en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données. Un bilan annuel sera prévu avec le correspondant local.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la convention de partenariat avec EDF.</p>						

5	<p>Convention APF France Handicap pour la mise en place d'une permanence d'accueil</p> <p>L'association APF France Handicap 77 travaille depuis maintenant plusieurs années avec les services municipaux et le CCAS. Leurs représentants participent aux instances du Conseil d'Administration et à la Commission d'Accessibilité Programmée.</p> <p>La convention a pour objectif de rendre visible les actions de partenariat mais aussi d'ajouter une nouvelle proposition d'intervention au travers d'une permanence Handicap à destination des Habitants.</p> <p>Les Projets prévus pour 2023 sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• La mise en œuvre de la caravane d'été entre mai et juin 2023• La participation à la journée du handicap prévue en septembre 2023• La mise en place d'une permanence handi-droit 1 fois par mois de janvier à décembre 2023, au Centre Social <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la convention APF France Handicap et la mise en place d'une permanence d'accueil.</p>
6	Questions Diverses

La séance a été levée à 19h56.

Ouda BERRADIA,
Vice-Présidente du CCAS

